

## TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 23 novembre 2010

### **Arrêté du 19 novembre 2010 portant délégation de signature (cabinet)**

NOR : *APPC1029367A*

La ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 14 novembre 2010 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret du 14 novembre 2010 relatif à la composition du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2010 portant nomination au cabinet de la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Délégation permanente est donnée à Mme Anne-Sophie Grouchka-Souhaité, directrice du cabinet, et à M. Guillaume Queyron, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom de la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets, en ce qui concerne les affaires pour lesquelles délégation n'a pas été donnée aux personnes désignées aux 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 juillet 2005 susvisé.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 2010.

NADINE MORANO